

PROMULGATION

1. Entrée en vigueur d'un règlement ou de règlements

Lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

- N° 25-041 Règlement sur la tarification applicable aux locations, programmes, services et biens de loisir, de culture et de vie communautaire, pour l'exercice financier 2026
- N° 25-042 Règlement indexant la tarification de certains biens et services, pour l'exercice financier 2026
- N° 25-043 Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations, pour l'exercice financier 2026

Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

2. Consultation du règlement ou des règlements

Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au 418 724-3125;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : [https :\\rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux](https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux)

Rimouski, le 17 décembre 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier